

TECUMSEH EUROPE SA

TECUMSEH BARENTIN

TRAITE DE FUSION

ENTRE

- La société **TECUMSEH EUROPE SA**, société anonyme au capital de 15.054.191,59 euros, dont le siège social est situé 2 avenue Blaise Pascal – 38090 VAULX-MILIEU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VIENNE sous le numéro 775 727 233,

Représentée par Monsieur John PITTAS, Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après désignée la « **Société Absorbante** »

De première part,

ET

- La société **TECUMSEH BARENTIN**, société par actions simplifiée au capital de 853.409 euros, dont le siège social est situé route du Havre – 76360 BARENTIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 808 380 778,

Représentée par la société TECUMSEH EUROPE SA, Présidente, elle-même représentée par Monsieur John PITTAS, Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après désignée la « **Société Absorbée** »

De seconde part,

Ci-après désignées ensemble les « **Parties** » ou les « **Sociétés** ».

Ont établi ainsi qu'il suit la convention constatant les apports effectués à titre de fusion par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

PREALABLEMENT AU PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION, OBJET DES PRESENTES, IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

PRESENTATION DES SOCIETES

1 – TECUMSEH EUROPE SA : Société Absorbante

- La Société Absorbante est une société anonyme.
- La Société Absorbante a été constituée pour une durée de 99 ans, expirant le 9 février 2053, sauf prorogation ou dissolution anticipée.
- Le capital social est fixé à la somme de 15.054.191,59 euros, divisé en 1.149.534 actions, auxquelles il n'est pas attribué de valeur nominale, toutes de même catégorie, entièrement libérées.
- A ce jour, l'effectif salarié de la Société est nul.
- La Société Absorbante a notamment pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise de tout intérêt et participation dans le capital de toutes sociétés et la gestion de ces valeurs mobilières, parts sociales ou parts d'intérêt dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement,
 - La propriété, la gestion, l'administration, et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers dont elle est ou pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange adjudication, apport ou autrement,
 - Et d'une manière générale, toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou pouvant en faciliter l'exploitation ou le développement.
- La Société Absorbante n'a pas créé de parts bénéficiaires et n'a émis aucune action de priorité, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en actions, échangeable contre des actions ou donnant droit à souscription à des actions, ni aucune option de souscription ou d'achat d'actions. D'une manière générale, elle n'a émis aucune valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de capital ou de titres de créances au sens des articles L.228-1 à L.228-97 du code de commerce.
 - La Société Absorbante n'est pas cotée en bourse et ne fait pas appel public à l'épargne.
 - Il n'existe pas d'avantage particulier stipulé dans les statuts.
 - La Société Absorbante a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2023. L'exercice en cours se termine le 31 décembre 2024.

2 – TECUMSEH BARENTIN : Société Absorbée

- La Société Absorbée est une société par actions simplifiée.
- La Société Absorbée a été constituée pour une durée de 99 ans, expirant le 23 décembre 2113, sauf prorogation ou dissolution anticipée.
- Le capital social est fixé à la somme de 853.409 euros, divisé en 853.409 actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées.
- A ce jour, l'effectif salarié de la Société est nul.
- La Société Absorbée a notamment pour objet, en France et/ou à l'étranger :
 - La production ou la réalisation d'opération de sous-traitance pour la fabrication de tous produits, appareils, composants, pièces détachées, outils et/ou accessoires destinés au marché de la thermodynamique ;
 - Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridique, économiques, financières, civiles et/ou commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension et/ou son développement.
- La Société Absorbée n'a pas créé de parts bénéficiaires et n'a émis aucune action de priorité, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en actions, échangeable contre des actions ou donnant droit à souscription à des actions, ni aucune option de souscription ou d'achat d'actions. D'une manière générale, elle

n'a émis aucune valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de capital ou de titres de créances au sens des articles L.228-1 à L.228-97 du code de commerce.

- La Société Absorbée n'est pas cotée en bourse et ne fait pas appel public à l'épargne.
- Il n'existe pas d'avantage particulier stipulé dans les statuts.
- La Société Absorbée a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2023.

3 - LIENS ENTRE LES SOCIÉTÉS

3.1. Liens en capital

La Société Absorbante détient 853.409 actions de la Société Absorbée, soit la totalité des actions composant le capital social de la Société Absorbée.

3.2. Lien de direction

La Société Absorbante est Présidente de la Société Absorbée.

4 - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La présente fusion constitue une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles. Elle se traduira également par un allègement significatif des coûts de gestion administrative du groupe.

5 - COMPTES SERVANT DE BASE À LA FUSION

Ainsi qu'il est dit au paragraphe 6 ci-après, l'apport prendra effet le 1^{er} janvier 2024.

Les comptes du dernier exercice clos des Sociétés Absorbante et Absorbée du 31 décembre 2023 (Annexe 1) ont été approuvés le 26 juin 2024 pour la Société Absorbante et la Société Absorbée.

Les derniers comptes sociaux annuels des sociétés Absorbante et Absorbée étant clos depuis plus de six mois, elles ont chacune, conformément aux dispositions de l'article R.236-3 du Code de commerce, établi une situation comptable intermédiaire au 30 septembre 2024 soit à une date antérieure de moins de 3 mois à celle du présent projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels (Annexe 2).

6 - DATE D'EFFET DE LA FUSION – RETROACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, **un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024** (ci-après la « **Date d'Effet** »).

Toutes les opérations actives et passives effectuées par la Société Absorbée depuis le 1^{er} janvier 2024 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion (ci-après la « **Date de Réalisation** ») seront

réputées faites au bénéfice ou à la charge de la Société Absorbante.

En conséquence, les opérations actives et passives réalisées par la Société Absorbée depuis la Date d'Effet et jusqu'à la Date de Réalisation, seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées de plein droit comme étant accomplies pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs et passifs de l'exploitation des biens transmis.

7 - MÉTHODES D'ÉVALUATION

Il est indiqué que, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, s'agissant d'une opération de restructuration interne impliquant une société contrôlant, préalablement à l'opération, l'autre de manière exclusive, il est retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par la Société Absorbée, leur valeur nette comptable dans les comptes de la Société Absorbée.

8 - REMUNERATION DES APPORTS – ABSENCE DE RAPPORT D'ÉCHANGE

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3, II-1° du Code de commerce, et dès lors que la Société Absorbante détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la Société Absorbée, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation des opérations de fusion, il ne pourra être procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante.

La Société Absorbante ne créera donc aucune action nouvelle en rémunération des apports désignés ci-dessous et son capital demeurera inchangé. Dans ces conditions, il ne sera pas procédé au calcul d'un rapport d'échange, qui serait sans objet compte tenu de l'absence d'augmentation de capital de la Société Absorbante.

L'actif net recueilli par la Société Absorbante, sera comptabilisé selon les règles prévues par le règlement de l'ANC n° 2019-06 du 8 novembre 2019 homologué par arrêté du 26 décembre 2019 (art. 745-3 et s.).

CECI EXPOSE, IL EST PASSE A LA CONVENTION DE FUSION, OBJET DES PRESENTES, LAQUELLE SERA DIVISEE EN TROIS PARTIES :

LA PREMIÈRE, relative à l'apport-fusion et au passif pris en charge.

LA DEUXIÈME, relative à l'entrée en jouissance des biens et aux conditions générales de la fusion.

LA TROISIÈME et dernière, relative aux déclarations légales concernant les biens apportés, au régime fiscal de la fusion et autres stipulations du présent traité de fusion.

CONVENTION DE FUSION

En application des dispositions de l'article L.236-6 du Code de commerce et de l'article R.236-1 du Code de commerce, les Sociétés signataires ont arrêté le présent traité de fusion, par lequel la Société Absorbante absorbe par voie de fusion la Société Absorbée.

PREMIÈRE PARTIE

APPORT-FUSION A LA SOCIETE ABSORBANTE PAR LA SOCIETE ABSORBEE

La Société Absorbée apporte à la Société Absorbante, sous les garanties ordinaires et de droit les plus étendues en pareille matière, et sous la condition suspensive ci-après stipulée, ce qui est consenti et accepté par Monsieur John PITTAS pour les Sociétés Absorbante et Absorbée, l'ensemble des biens, droits et obligations et autres éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée, tel que le tout existait au 30 septembre 2024 ainsi que ceux qui en sont la représentation à ce jour comme à la Date de Réalisation.

En conséquence, et sous réserve de la réalisation de la condition suspensive, le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouve à la Date de Réalisation, ce qui, de convention expresse, vaudra reprise par la Société Absorbante de toutes les opérations sociales, sans réserve aucune, effectuées par la Société Absorbée depuis la Date d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation, tous les résultats actifs et passifs de ces opérations étant au profit ou à la charge de la Société Absorbante.

La comptabilisation dans les comptes de la Société Absorbante des actifs apportés s'effectuera par la reprise, à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions pour dépréciation afférents à ces actifs figurant dans les comptes de la Société Absorbée au 30 septembre 2024, conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

La fusion emportant transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée, les apports et le passif grevant ces apports porteront sur l'intégralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans les comptes de la Société Absorbée ou omis dans les désignations ci-dessous.

De ce fait, les désignations ci-après n'ont qu'un caractère énonciatif et non limitatif.

I - DÉSIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF APORTE

L'actif de la Société Absorbée dont la transmission est prévue au bénéfice de la Société Absorbante, comprenait au 30 septembre 2024, date de l'arrêté des comptes servant de base à la présente fusion, les éléments ci-après désignés, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative.

A. ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
- Frais d'établissement	290,47 €	290,47 €	-
- Concessions, brevets	4.308,20 €	4.308,20 €	-
2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	558.371,85 €	558.371,85 €	-
3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	562.970,52 €	562.970,52 €	- €
B. ELEMENTS DE L'ACTIF CIRCULANT	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
1. CREANCES			
- Clients et comptes rattachés	115.200,00 €	-	115.200,00 €
- Autres créances	195.250,23 €	-	195.250,23 €
2. DIVERS			
- Disponibilités	29.480,29 €	-	29.480,29 €
- Charges constatées d'avance	16.081,66 €	-	16.081,66 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	359.015,82 €	-	359.015,82 €
TOTAL DE L'ÉVALUATION DES BIENS APPORTES	<u>921.986,34 €</u>	<u>562.970,52 €</u>	<u>359.015,82 €</u>

II - PASSIF PRIS EN CHARGE

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera, au lieu et place de la Société Absorbée, l'intégralité du passif de cette dernière, sans aucune exception ni réserve.

Il est indiqué, en tant que de besoin, que cette prise en charge de passif ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications ci-dessus, le passif pris en charge par la Société Absorbante comprend, au vu des comptes de la Société Absorbée au 30 septembre 2024 :

A. DETTES D'EXPLOITATION	Valeur nette
1. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	286.430,95 €
2. DETTES FISCALES ET SOCIALES	148.555,06 €

TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	434.986,01 €
B. <u>DETTES DIVERSES</u>	Valeur nette
1. AUTRES DETTES	7.600.000,00 €
2. ECARTS DE CONVERSION PASSIF	- €
TOTAL DETTES DIVERSES	7.600.000,00 €
TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE	8.034.986,01 €

D'une manière générale, la Société Absorbante prendra en charge la totalité du passif de la Société Absorbée afférent à l'activité de cette dernière et non connu ou non prévisible, sans aucune exception ni réserve, y compris celui qui aurait été omis dans le passif sus-indiqué ou qui viendrait à apparaître ultérieurement.

III - MONTANT DE L'ACTIF NET APORTE

Il résulte de ce qui précède :

- que le montant de l'actif apporté s'élève à la somme de.....	359.015,82 €
- que le montant du passif pris en charge s'élève à la somme de	8.034.986,01 €

- que l'actif net apporté s'élève à la somme de	<u>- 7.675.970,19 €</u>

L'actif net apporté s'élève en conséquence à - 7.675.970,19 €.

IV - REMUNERATION DES APPORTS ET INSCRIPTION DANS LES COMPTES DE LA SOCIETE ABSORBANTE

A. REMUNERATION DES APPORTS

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3,II-3° du Code de commerce, et dans la mesure où la société Absorbante détient à ce jour la totalité des titres de la Société Absorbée, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation définitive des opérations de fusion, il ne pourra être procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre les actions remises par la Société Absorbée.

La Société Absorbante ne créera donc aucune action nouvelle en rémunération des apports désignés ci-dessous et son capital demeurera inchangé. Dans ces conditions, il ne sera pas procédé au calcul d'un rapport d'échange, qui serait sans objet compte tenu de l'absence d'augmentation de capital de la Société Absorbante.

La différence entre l'actif net transféré par la Société Absorbée qui est fixé à - 7.675.970,19 euros et la valeur nette comptable des actions de ladite société détenues par la Société Absorbante, telle qu'inscrite à l'actif du bilan de ladite société, qui est nulle, représente un mali de fusion d'un montant de 7.675.970,19 euros.

Ce boni de fusion sera comptabilisé selon les règles prévues par le règlement de l'ANC n° 2019-06 du 8 novembre 2019 homologué par arrêté du 26 décembre 2019 (art. 745-3 et s.).

B. INSCRIPTION DANS LES COMPTES DE LA SOCIETE ABSORBANTE

En conséquence d'une fusion sans échange de titres, la comptabilisation dans les comptes de la Société Absorbante des actifs apportés s'effectuera par la reprise, à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions pour dépréciation afférents à ces actifs figurant dans les comptes de la Société absorbée au 30 septembre 2024, conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

V - ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société Absorbante reprendra les engagements hors bilan de la Société Absorbée.

La Société Absorbante sera substituée à la Société Absorbée dans le bénéfice ou les obligations résultant ou pouvant résulter desdits engagements et chacune des Sociétés s'engage à faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

Il en sera de même en ce qui concerne tout engagement donné ou reçu depuis le 1^{er} janvier 2024.

DEUXIÈME PARTIE

ENTREE EN JOUISSANCE DES BIENS ET AUX CONDITIONS GENERALES DE LA FUSION

I - PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE - RÉTROACTIVITÉ

1°) La Société Absorbante sera propriétaire et prendra possession des biens et droits apportés par la Société Absorbée au titre de la présente fusion, à compter de la Date de Réalisation.

2°) Jusqu'à la Date de Réalisation, la Société Absorbée continuera de gérer lesdits biens et droits avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé ; spécialement, elle s'engage à ne pas aggraver ses charges de quelque manière que ce soit, sauf obligation légale, à ne prendre aucun engagement important relatif aux biens apportés, sans accord préalable de la Société Absorbante.

3°) De convention expresse, il est stipulé que les effets des apports rétroagiront au 1^{er} janvier 2024, premier jour de l'exercice actuellement en cours de la Société Absorbante. En conséquence, toutes les opérations actives et passives relatives aux biens et droits apportés faites depuis cette date seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante, comme si celle-ci était réellement entrée en jouissance de ces biens et droits au 1^{er} janvier 2024.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, le produit de la réalisation de tous éléments d'actifs de la Société Absorbée, tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques profiteront ou incomberont à la Société Absorbante qui accepte dès maintenant de prendre, au jour où la remise en sera faite, les actifs et passifs de la Société Absorbée qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} janvier 2024.

La fusion prenant rétroactivement effet le 1^{er} janvier 2024, les résultats réalisés par la Société Absorbée à compter de cette date seront englobés dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

II – DATE DE REALISATION

Conformément aux dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par les associés de la Société Absorbante, ni par l'associée unique de la Société Absorbée.

En outre, Monsieur John PITTAS déclare qu'à sa connaissance, les associés de la Société Absorbante n'envisagent pas, à la date des présentes, d'user de la faculté offerte par l'article susvisé de demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Absorbante pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

En conséquence, les Sociétés Absorbante et Absorbée conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive le 30 novembre 2024 et au plus tôt le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce.

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, à la Date de Réalisation.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

III - CHARGES ET CONDITIONS

A. EN CE QUI CONCERNE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE

Le présent apport-fusion est fait sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1°) La Société Absorbante prendra les biens et droits à elle apportés dans l'état dans lesquels ils se trouveront à la Date de Réalisation, sans pouvoir élever aucune réclamation, ni réclamer aucune indemnité pour quelque cause que ce soit.

2°) Elle sera subrogée purement et simplement par le seul fait de la réalisation définitive des apports dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, relativement aux biens apportés, le tout à ses risques et périls.

3°) Elle acquittera personnellement, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation des biens et droits, objet des apports ci-dessus.

4°) Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation des biens et droits apportés, et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

5°) La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation, dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité et des biens apportés.

La Société Absorbante fera son affaire personnelle, aux lieu et place de la Société Absorbée, sans

recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats, marchés, protocoles, conventions, polices d'assurances ou autres engagements quelconques qui auront pu être souscrits par la Société Absorbée antérieurement à la Date de Réalisation à raison de la propriété des actifs transmis ou pour les besoins de son exploitation.

En particulier, la Société Absorbante sera substituée à la Société Absorbée dans tous les droits et obligations découlant des crédits baux mobiliers et des baux commerciaux consentis à cette dernière avant la Date de Réalisation. En conséquence, elle paiera toutes les redevances et loyers, elle exécutera toutes les clauses, conditions et obligations en résultant et ce, à compter de la Date de Réalisation.

Toutefois, au cas où la transmission de certains contrats serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément préalable d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbante sollicitera, en temps utile, les accords ou décisions d'agrément nécessaires.

6°) Elle fera, le cas échéant, son affaire personnelle de tout agrément nécessaire au transfert des droits sociaux compris dans les présents apports et de la mutation à son nom des droits sociaux compris dans lesdits apports.

7°) La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, à compter de la Date de Réalisation, dans tous les droits résultant des créances de la Société Absorbée à l'encontre d'un tiers et, spécialement, dans le bénéfice des actions, hypothèques, privilèges et inscriptions et autres garanties qui peuvent être attachées à ces créances.

8) Elle ne pourra exercer aucun recours contre la Société Absorbée dans le cas d'insolvabilité de certains débiteurs.

9) Elle sera substituée à la Société Absorbée dans tous litiges et dans toutes actions judiciaires existants, tant en demande qu'en défense, devant toutes juridictions.

10) La Société Absorbante sera tenue à l'acquit du passif mis à sa charge, dans les termes et conditions où il est, et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créances pouvant exister, comme les sociétés sont tenues de le faire elles-mêmes.

11) La Société Absorbante bénéficiera de toutes les diminutions des passifs pris en charge qui pourraient éventuellement se révéler.

Dans le cas où il se révélerait une augmentation des passifs pris en charge, la Société Absorbante supportera seule, et sera tenue d'acquitter personnellement tous excédents de ces passifs, sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

12) Elle reprendra les engagements hors bilan de la Société Absorbée, et sera substituée à cette dernière dans le bénéfice et les obligations pouvant résulter desdits engagements.

13) Elle s'engage expressément à prendre en charge la totalité du personnel de la Société Absorbée et sera substituée dans tous les droits et obligations de cette dernière, notamment par application des dispositions légales.

B. EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

1°) Les présents apports sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit.

2°) La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont celle-ci pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer, vis-à-vis de quiconque, la transmission des biens et droits compris dans les apports, et l'entier effet des présentes.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3°) La Société Absorbée s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante, aussitôt après réalisation définitive du présent apport-fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4°) Elle s'oblige à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, des prêts et avances consentis à la Société Absorbée et plus généralement du passif pris en charge.

TROISIÈME PARTIE

I - DÉCLARATIONS

Monsieur John PITTAS, en sa qualité de Président de la société TECUMSEH EUROPE SA, elle-même Présidente de la Société Absorbée, déclare ce qui suit :

- 1°) La Société Absorbée n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire sous l'empire de la loi du 26 juillet 2005, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 ou de la loi du 10 juin 1994 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens.
- 2°) La Société Absorbée n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de ses biens.
- 3°) Il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.
- 4°) Les éléments de l'actif apporté au titre de la fusion ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

II - RÉGIME JURIDIQUE ET FISCAL DE LA FUSION

A. RÉGIME JURIDIQUE

Les opérations de fusion, objets du présent traité, sont soumises au régime juridique résultant des dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

B. REGIME FISCAL

DATE D'EFFET DE LA FUSION

Les Sociétés Absorbée et Absorbante précisent, en tant que de besoin, que la présente fusion aura, au plan comptable et fiscal, comme date d'effet le **1^{er} janvier 2024**, date d'ouverture de l'exercice en cours de la Société Absorbante.

Par conséquent, le résultat généré depuis le 1^{er} janvier 2024 par l'exploitation de la Société Absorbée sera englobé dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

En application de ce qui précède, la Société Absorbante prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats, au titre de l'exercice en cours, tant en raison de sa propre activité que de celle exercée par la Société Absorbée depuis le 1^{er} janvier 2024.

ENGAGEMENTS DECLARATIFS GENERAUX

Le représentant des Sociétés Absorbante et Absorbée oblige celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés comme de toutes impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

IMPÔT SUR LES SOCIETES

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les Parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2024.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la Société Absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

Les Sociétés Absorbée et Absorbante sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la Société Absorbante s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder,

en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05).

La Société Absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;
- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

La Société Absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la Date de Réalisation, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les Sociétés Absorbée et Absorbante déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la présente opération de fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la Société Absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la Société Absorbée si elle avait réalisé l'opération.

DROITS D'ENREGISTREMENT

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

En conséquence, la présente fusion sera enregistrée gratuitement.

AUTRES IMPOTS ET TAXES

S'agissant des autres taxes et impôts, la Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée et s'engage à satisfaire aux paiements et obligations déclaratives correspondantes.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET TAXE D'APPRENTISSAGE

La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, au titre du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

OPERATIONS ANTERIEURES

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal ou ayant une finalité d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures, notamment de fusions ou opérations assimilées soumises au régime des fusions, ayant bénéficié d'un régime fiscal particulier en matière notamment d'impôt sur les sociétés, de droits d'enregistrement ou de taxe sur le chiffre d'affaires.

III - DISPOSITIONS DIVERSES

A. FORMALITES

La Société Absorbante sera tenue, en règle générale, dès la réalisation définitive des apports, de remplir, à ses frais, dans les délais légaux, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission en sa faveur des biens qui lui ont été apportés.

Plus généralement, elle devra veiller à accomplir toute formalité auprès de toute autorité compétente, pour obtenir le transfert des droits et en assurer la publicité vis à vis des tiers, notamment relativement aux droits de propriété industrielle et intellectuelle.

B. REMISE DE TITRES

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive des apports, la justification de la propriété des titres et tous contrats, archives, pièces et autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

C. FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les présents apports, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

D. POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Tous pouvoirs sont donnés à cet effet aux soussignés, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour faire, signer, déposer tous actes complémentaires, rectificatifs ou autres que rendraient nécessaires ou utiles lesdites formalités.

E. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile en leur siège social respectif.

F. AFFIRMATION DE SINCERITE

Chacun des soussignés affirme, sous sa responsabilité et les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de l'apport et du passif pris en charge.

G. SIGNATURE ELECTRONIQUE

Chacune des Parties :

- reconnaît (a) avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de la solution de signature électronique offerte par DocuSign et les avoir acceptées et (b) que le service proposé par DocuSign met en œuvre une signature électronique ;
- accepte que la signature électronique du traité par DocuSign correspond à un degré de fiabilité suffisant pour identifier son signataire et garantir son lien avec l'acte auquel sa signature est attachée et est établie et conservée de manière à satisfaire aux exigences de durabilité et d'intégrité conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil ;
- accepte que la copie électronique fournie par DocuSign de l'acte et de l'ensemble des informations y afférente permet de satisfaire aux exigences de durabilité et d'intégrité au sens des dispositions de l'article 1379 du Code civil ;
- accepte que l'horodatage de l'acte et des signatures électroniques, lui est opposable et que celui-ci fera foi entre les Parties ;
- accepte expressément que la signature électronique du traité par la plateforme DocuSign et que toute copie électronique ainsi réalisée sera valable et opposable à son égard et à l'égard des autres Parties à l'acte ;
- déclare et accepte que les dispositions qui précèdent constituent une convention de preuve conformément aux dispositions de l'article 1368 du Code civil.

Le présent traité est signé par chacune des Parties dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil) par l'Autorité de Certification « DocuSign », les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante : <https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>.

Réputé fait à VAULX-MILIEU, le 24 octobre 2024

La Société Absorbante
Monsieur John PITTAS

DocuSigned by:

11CE7B64B3364EB...

La Société Absorbée
Monsieur John PITTAS

DocuSigned by:

11CE7B64B3364EB...

ANNEXE N°1

COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2023 DES SOCIETES ABSORBANTE ET ABSORBEE

BILAN ACTIF

Désignation de l'entreprise :

SA TECUMSEH EUROPE

	Brut	Amortissement	12 mois 01/01/2022 - 31/12/2022	12 mois 01/01/2021 - 31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	107 778,00	107 778,00	-	-
Concessions brevets et droits similaires	107 778	107 778	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 731 146,77	17 321 544,92	2 409 601,85	2 360 218,93
Terrains	1 379 464	795 332	584 132	529 772
Constructions	18 294 883	16 508 769	1 786 113	1 737 250
Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 315	14 808	17 506	23 015
Autres immobilisations corporelles	2 635	2 635	-	-
Immobilisations en cours	21 850	-	21 850	70 182
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 775 485,33	3 637 199,33	25 138 286,00	25 138 286,00
Autres participations	28 775 485	3 637 199	25 138 286	25 138 286
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	48 614 410	21 066 522	27 547 888	27 498 505
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES EN COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	5 075
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	441 107	-	441 107	72 781
Autres créances	6 694 177	1 291 000	5 403 177	1 823 137
DIVERS				
Disponibilités	65 928	-	65 928	793 488
Charges constatées d'avance	15 600	-	15 600	10 741
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 216 813	1 291 000	5 925 813	2 705 222
TOTAL BILAN ACTIF	55 831 223	22 357 522	33 473 701	30 203 727

BILAN PASSIF

Désignation de l'entreprise : SA TECUMSEH EUROPE

	12 mois 01/01/2022 - 31/12/2022	12 mois 01/01/2021 - 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	15 054 192	15 054 192
Réserve légale	1 600 000	1 600 000
Report à nouveau	(722 211)	(1 949 013)
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 854 409	1 226 801
CAPITAUX PROPRES	18 786 390	15 931 981
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 236 754	1 236 102
Provisions pour charges	3 115 000	3 298 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 351 754	4 534 102
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 635 710	1 785 907
Emprunts et dettes financières divers	504 625	504 625
DETTES D'EXPLOITATIONS ET COMPTES RATTACHES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	987 588	627 893
Dettes fiscales et sociales	707 151	434 534
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	6 500 483	6 384 685
DETTES	10 335 557	9 737 644
TOTAL PASSIF		
TOTAL BILAN PASSIF	33 473 701	30 203 727

COMPTE DE RESULTAT

Désignation de l'entreprise :

SA TECUMSEH EUROPE

	12 mois 01/01/2022 - 31/12/2022	12 mois 01/01/2021 - 31/12/2021	Variation	Pourcentage
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de services	2 397 193	2 285 814	111 379	4,87 %
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 397 193	2 285 814	111 379	4,87 %
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	206 348	627 066	(420 718)	(67,09) %
Autres produits	2	2	(1)	(33,05) %
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 603 543	2 912 882	(309 340)	(10,62) %
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	321 280	228 310	92 970	40,72 %
Impôts, taxes et versements assimilés	348 918	327 658	21 259	6,49 %
Salaires et traitements	81 480	190 981	(109 501)	(57,34) %
Charges sociales	28 022	58 714	(30 692)	(52,27) %
Dotations d'exploitation sur immobilisations (amortissements)	239 576	175 015	64 561	36,89 %
Autres charges	1 329	4	1 325	29 706,73 %
CHARGES D'EXPLOITATION	1 020 605	980 684	39 922	4,07 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 582 937	1 932 199	(349 262)	(18,08) %
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés	77 332	19 617	57 715	294,21 %
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	1 366 280	(1 366 280)	(100,00) %
Différences positives de change	98	113	(14)	(12,69) %
PRODUITS FINANCIERS	77 430	1 386 010	(1 308 580)	(94,41) %
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements	315 000	241 000	74 000	30,71 %
Intérêts et charges assimilées	135 513	146 736	(11 223)	(7,65) %
CHARGES FINANCIERES	450 513	387 736	62 777	16,19 %
RESULTAT FINANCIER	(373 083)	998 274	(1 371 357)	(137,37) %
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 209 854	2 930 472	(1 720 618)	(58,71) %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	643 745	200 000	443 745	221,87 %
Reprises sur provisions et transferts de charges	433 869	-	433 869	#DIV/0!
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 077 614	200 000	877 614	438,81 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	248 324	(248 324)	(100,00) %
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	1 547 633	(1 547 633)	(100,00) %
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	24 000	108 850	(84 850)	(77,95) %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 000	1 904 807	(1 880 807)	(98,74) %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 053 614	(1 704 807)	2 758 421	161,80 %
Impôts sur les bénéfices	(590 941)	(1 136)	(589 805)	(51 924,95) %
TOTAL DES PRODUITS	3 758 587	4 498 892	(740 306)	(16,46) %
TOTAL DES CHARGES	904 178	3 272 091	(2 367 913)	(72,37) %
BENEFICE OU PERTE	2 854 409	1 226 801	1 627 608	132,67 %

TECUMSEH EUROPE S.A.

ANNEXES AUX COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS

LE 31-12-2022

Table des matières

I.	PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS	1
II.	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	2
II-1.	Immobilisations incorporelles	2
II-2.	Immobilisations corporelles	3
II-3.	Immobilisations financières	4
II-4.	Stocks et en-cours.....	4
II-5.	Créances	4
II-6.	Valeurs mobilières de placement	4
II-7.	Provisions	5
II-8.	Opérations en devises.....	5
II-9.	Indemnités de départ en retraite	5
II-10.	Médailles du travail.....	6
II-11.	Chiffre d'affaires	6
II-12.	Intégration fiscale.....	6
III.	NOTES SUR LE BILAN	8
III-1.	Entreprises Liées	8
III-2.	Actif immobilisé.....	8
III-3.	Provisions	10
III-4.	Etat des créances et des dettes	11
III-5.	Produits et avoirs à recevoir	12
III-6.	Charges à payer et avoirs à établir.....	13
III-7.	Charges et produits constatés d'avance.....	13
III-8.	Capitaux propres	13
III-8.1.	Capital social.....	13
III-8.2.	Tableau de variation des capitaux propres	14
IV.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	15
IV-1.	Entreprises liées.....	15

IV-2.	Ventilation du chiffre d'affaires net.....	15
IV-3.	Frais de recherche et développement	16
IV-4.	Honoraires des commissaires aux comptes	16
IV-5.	Résultat exceptionnel	16
IV-6.	Ventilation de l'impôt sur les sociétés	16
V.	AUTRES INFORMATIONS	17
V-1.	Identité de la société consolidante.....	17
V-2.	Liste des filiales et des participations	18
V-3.	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt.....	18
V-4.	Engagements et autres opérations non inscrites au bilan	18
V-4.1.	Location simple	18
V-4.2.	Crédit-bail.....	18
V-4.3.	Engagements financiers.....	18
V-4.4.	Autres engagements	19
V-5.	Effectifs moyens.....	19
V-6.	Rémunération des organes de direction.....	19
V-7.	Evénements postérieurs à la clôture	19

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 09 juin 2023.

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS

Présentation de la société

TECUMSEH EUROPE SA, créée en 1954 est détenue à 100 % par le Groupe américain TECUMSEH PRODUCTS COMPANY depuis 1988. Constructeur européen de compresseurs et groupes frigorifiques hermétiques pour la réfrigération commerciale, TECUMSEH EUROPE SA commercialisait ses produits dans le monde entier jusqu'au 1er mai 2015 et à la suite d'une réorganisation juridique, elle est devenue une holding pure.

En 2015, Tecumseh Europe a mis en place une nouvelle organisation juridique qui consiste en la filialisation de chacune de ses activités.

Ainsi, chaque usine est devenue un centre de production autonome et agit comme sous-traitant d'une entité dédiée dont l'activité est centrée sur le commercial, le marketing et la logistique. Tecumseh Europe SA est devenue une holding pure.

Faits marquants

Le groupe Tecumseh a connu une année 2022 exceptionnelle, conséquence d'un rattrapage des volumes des 2 dernières années (impactées par la crise sanitaire _ événement COVID-19).

L'augmentation des prix des matières a également fortement impacté 2022 mais a pu être compensée par une augmentation des prix de vente afin de maintenir la profitabilité.

Le conflit en Russie-Ukraine n'a pas eu de conséquence sur la recouvrabilité des créances liées à ces pays.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les comptes annuels ont été préparés conformément au Règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général et aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels généralement admises en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthodes d'évaluation

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société applique le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que le règlement CRC 2002-10 modifié par le règlement CRC 2003-07 relatifs à l'amortissement et la dépréciation des actifs.

La société a opté pour la méthode prospective qui consiste à appliquer les nouvelles règles de comptabilisation, d'amortissement et de dépréciation.

Le nouveau règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2017.

II-1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le coût d'acquisition des logiciels utilisés par l'entreprise est comptabilisé en « immobilisations incorporelles ». Ces logiciels font l'objet d'un amortissement sur 24 mois.

II-2. Immobilisations corporelles**Coût d'entrée**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation légale.

Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

NATURE DE BIENS	ELEMENTS PRINCIPAUX	DUREE D'UTILITE / ANS
BATIMENTS	Structure industrielle (clos, couverture, charpente, dalles menuiseries extérieures)	30
	Aménagements intérieurs (cloisons, faux plafonds, revêtements sols et murs, menuiseries intérieures, éclairage)	10
	Aménagements terrains	10
MATERIELS		
Assemblage	Chaîne de transfert, machines spéciales, machines de soudage vissage, chauffe rotors, bobineuses, matériels de contrôle	5 à 10
Robots	Robots manipulateurs	5 à 10
Usinage	Machines spéciales usinage, centre usinage, manipulateurs	5 à 10
Process continu	Machines de lavage, fours de cuisson, étuves, machines de traitement de surface, presses de fonderie	5 à 10
Outillages	Petits matériels assemblage & petite manutention	5 à 10
SERVICES GENERAUX	Outillages internes	5
	Outillages chez des fournisseurs	5
	Compresseurs air	10
	Chaudières	14
	Réseau électrique, transfo	14
	Distribution de fluides	10
	Réseau physico chimique	20
Courants faibles	10	

Les durées d'usage des catégories suivantes continuent d'être appliquées :

- Matériel de transport4 ans
- Mobilier et matériel administratif3 à 10 ans
- Matériel informatique5 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire.

Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

II-3. Immobilisations financières

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat des titres hors frais accessoires.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'usage, apprécié sur la base du potentiel économique de la filiale et de la quote-part détenue dans les capitaux propres de la filiale.

La société a déprécié en 2019 la totalité des titres des sociétés Tecumseh Barentin et Tecumseh La Mure au vu de leur situation économique et n'effectue aucune reprise en 2020.

En 2020, la société a déprécié la totalité des titres de la société SCI Tecumseh La Verpillière au vu de sa situation économique.

II-4. Stocks et en-cours

Néant.

II-5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement encourus, appréciés au cas par cas.

II-6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'achat. Les intérêts courus correspondants sont comptabilisés pour les titres de créance négociables.

Les titres de placement sont dépréciés le cas échéant pour tenir compte de leur valeur de négociation à la clôture de l'exercice.

II-7. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Elles se rapportent essentiellement aux risques suivants :

- litiges sociaux
- indemnités de départ à la retraite
- couverture sociale accordée au personnel non actif
- impôts
- risques environnementaux
- médailles du travail

II-8. Opérations en devises

Les créances et dettes en devises, ne faisant pas l'objet de couverture sont converties en euros sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change sur opérations en devises non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

II-9. Indemnités de départ en retraite

Le holding n'a pas d'employés, cependant, elle continue de comptabiliser des provisions d>IDR pour les salariés transférés aux nouvelles entités (Tecumseh Barentin, Tecumseh La Mure, ainsi que Tecumseh Europe Shared Services Center et Tecumseh Europe Engineering Center , toutes deux fusionnées en 2019 avec l'entité Tecumseh Europe Sales & Logistics) pour les droits accumulés jusqu'au 30 avril 2015.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions pour charges.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de présence dans la société des salariés selon la méthode du corridor 10%.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement de départ à la retraite sont les suivantes :

Taux d'actualisation et de revalorisation annuelle du fonds : 3,75 %

Taux d'augmentation des salaires : 2.50% constant.

Age moyen de départ à la retraite (non cadres) : 62 ans

Age moyen de départ à la retraite (cadres) : de 62 à 64 ans.

Mode de départ en retraite : 100% départ volontaire.

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TH/TF1416.

Taux de charges sociales : 46% pour les non cadres et 49% pour les cadres.

Le montant total des engagements (charges sociales comprises) ressort à 3 034 000 € à la clôture de l'exercice. La dotation est de 0€ et la reprise s'élève à 164 000 €.

II-10. Médailles du travail

Le holding n'a pas de salariés, cependant, elle a continué de comptabiliser des provisions pour médailles du travail pour les salariés transférés aux nouvelles entités (Tecumseh Barentin, Tecumseh La Mure, ainsi que Tecumseh Europe Shared Services Center et Tecumseh Europe Engineering Center, toutes deux fusionnées en 2019 avec l'entité Tecumseh Europe Sales & Logistics) pour les droits accumulés jusqu'au 30 avril 2015.

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle des droits probables acquis conformément aux dispositions légales et de la convention collective en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte des augmentations de salaire, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Les engagements ainsi calculés sont provisionnés.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuariel sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de présence dans la société des salariés.

Le montant total des engagements (charges sociales comprises) ressort à 57 000 € à la clôture de l'exercice. La dotation est de – 12 000 € et la reprise de 5 000€.

II-11. Chiffre d'affaires

Depuis le 1er mai 2015, le chiffre d'affaires est constitué par les loyers liés à la location de ses immeubles.

Le produit généré par la prestation de location des immeubles est rattaché à l'exercice au cours duquel la prestation est achevée.

II-12. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre les sociétés Tecumseh Cessieu, Tecumseh Barentin, Tecumseh La Mure, Tecumseh Division Industrial, Tecumseh Sales & Logistics, et la société TECUMSEH EUROPE SA.

La société Tecumseh Europe S.A. est tête d'intégration fiscale du groupe.

La société Tecumseh Europe S.A. est redevable de l'impôt société pour l'ensemble du Groupe qu'elle contrôle. L'impôt sur les sociétés a été comptabilisé comme si la société était redevable de cet impôt. Il a été calculé selon les règles fiscales en vigueur. La convention prévoit que les éventuelles économies d'impôts réalisées dans le cadre de l'intégration sont conservées par la société TECUMSEH EUROPE SA.

III. NOTES SUR LE BILAN

III-1. Entreprises Liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

En Euros	31/12/2022	31/12/2021
Prêt SEP + Intérêts sur prêt non payés	0	0
Dépréciation prêt SEP	0	0
Clients et comptes rattachés	441 107	72 781
Autres créances (comptes courants)	5 237 519	1 810 000
Dépréciation des comptes courants	-1 291 000	-976 000
Autres créances	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-219 851	-129 690
Autres dettes	0	0
Autres dettes (comptes courants)	-6 500 483	-6 384 685
Total	-2 332 708	-5 607 594

III-2. Actif immobilisé

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	107 778		
TOTAL	107 778		0
Terrains	1 323 230		56 234
Constructions sur sol propre	12 791 188		618
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	5 222 638		280 439
Installations techniques, matériel et outillages industriels	32 315		
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 635		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	70 182		10 628
Avances et acomptes			
TOTAL	19 442 187		347 919
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	28 775 485		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	0		
TOTAL	28 775 485		0
TOTAL GENERAL	48 325 451		347 919

	Diminutions			Valeur brute des immobilisations à fin d'exercice	Réev. Lég.
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	Transfert		Val. Origine à fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement					
Autres immobilisations incorporelles				107 778	
TOTAL	0			107 778	
Terrains				1 379 464	
Constructions sur sol propre				12 791 805	
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions				5 503 077	
Installations techniques, matériel et outillages industriels				32 315	
Autres installations, agencements, aménagements					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier				2 635	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	58 960			21 850	
Avances et acomptes					
TOTAL	58 960			19 731 147	
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations				28 775 485	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières				0	
TOTAL				28 775 485	
TOTAL GENERAL	58 960			48 614 410	

Situations et mouvements de l'exercice des AMORTISSEMENTS

	Début exercice	Dotations exercice	Reprises	Eléments sortis	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement					
Autres immobilisations incorporelles	107 778				107 778
Terrains	685 365	1 874			687 239
Constructions sur sol propre	12 504 496	41 788			12 546 283
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions	3 772 080	190 406			3 962 486
Installations techniques, matériel et outillages industriels	9 300	5 508			14 808
Autres installations, agencements, aménagements					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 635				2 635
Emballages récupérables et divers					
TOTAL GENERAL	17 081 653	239 576	0	0	17 321 230

III-3. Provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges	43 548	0	23 348	20 200
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations	3 298 000		183 000	3 115 000
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations	0			0
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	1 192 554	24 000		1 216 554
TOTAL Provisions	4 534 102	24 000	206 348	4 351 754
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles	108 093			108 093
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	3 637 199			3 637 199
Sur autres immobilisations financières	0			0
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	976 000	315 000		1 291 000
TOTAL Dépréciations	4 721 293	315 000	0	5 036 293
TOTAL GENERAL	9 255 395	339 000	206 348	9 388 047
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation			206 348	
- financières		315 000		
- exceptionnelles		24 000	433 869	

Note sur les provisions

La provision pour litiges est destinée à couvrir des litiges prud'homaux (pour ceux antérieurs à la réorganisation juridique au 1er mai 2015).

Les autres provisions correspondent couvrir le risque de la situation nette négative de la société Tecumseh La Mure détenue à 100%. Cette provision a été dotée en appréciant le potentiel économique de la filiale.

La provision pour dépréciation des titres correspond à ceux de Tecumseh La Mure, Tecumseh Barentin, ainsi que ceux de la SCI.

III-4. Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	441 107	441 107	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	789 683	789 683	
- T.V.A	23 230	23 230	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés		0	
- Divers			
Groupe et associés	5 237 519	5 237 519	
Débiteurs divers	643 745	643 745	
Charges constatées d'avance	15 600	15 600	
TOTAL GENERAL	7 150 885	7 150 885	0
Montant des prêts accordés dans l'exercice	2 930 000		
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	1 635 710	337 775	1 253 045	44 890
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	504 625			504 625
Fournisseurs et comptes rattachés	987 588	987 588		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		0		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	697 397	697 397		
- T.V.A	9 056	9 056		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	698	698		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	6 500 483	6 500 483		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	10 335 557	8 532 997	1 253 045	549 515
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 100 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

III-5. Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	441 107
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 0 €)	643 745
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	1 084 852

III-6. Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	291 056
Dettes fiscales et sociales	698
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : 0 €)	
TOTAL	291 754

III-7. Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	15 600	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	15 600	0

III-8. Capitaux propres**III-8.1. Capital social**

Le capital social se compose de 1 149 534 actions, détenues à 99.99 % par la société Tecumseh Europe 2 Sarl.

III-8.2. Tableau de variation des capitaux propres

	31/12/2021	+	Résultat 2022	Distribution de dividendes	31/12/2022
Capital souscrit appelé versé	15 054 192				15 054 192
Capital souscrit non appelé	0				0
Primes émission	0				0
Primes émission apport numéraire	0				0
Primes de fusion	0				0
Réserve légale	1 600 000				1 600 000
Autres réserves	0				0
Report à nouveau débiteur	-1 949 013	1 226 801			-722 211
Report à nouveau créditeur	0				0
Résultat exercice	1 226 801	-1 226 801	2 854 409		2 854 409
TOTAL	15 931 981	0	2 854 409	0	18 786 390
Subvention Inv	0				0
Prov règlementées	0				0
	15 931 981				18 786 390

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

IV-1. Entreprises liées

Les principaux postes du compte de résultat représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

En €	Montant en euros	
	2022	2021
Chiffre d'affaires groupe	2 397 193	2 285 814
Achats d'exploitation groupe	9 015	7 833
Management fees (US)		
Autres Produits		
Royalties		
Autres Charges		
Royalties		
Produits financiers		
Dividendes reçus	0	0
Intérêts sur comptes courants	77 332	19 617
Charges financières		
Intérêts sur Emprunt et comptes courants	116 404	50 511

IV-2. Ventilation du chiffre d'affaires net

La ventilation du chiffre d'affaires par marché géographique a évolué de la façon suivante entre les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022.

En euros	31/12/2022	31/12/2021
France	2 397 193	2 285 814
Reste du monde		
TOTAL	2 397 193	2 285 814

IV-3. Frais de recherche et développement

Compte tenu de l'activité de la société, il n'y a pas de frais de recherche et de développement enregistrés en charge sur l'exercice.

IV-4. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires pour le commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 s'élève à 15 000 euros HT hors frais de déplacement.

IV-5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose de la façon suivante :

Produits exceptionnels	31/12/2022
Indemnités suite litige avec fournisseurs	643 745
Reprise Prov CCSF	433 869
TOTAL	1 077 614

Charges exceptionnelles	31/12/2022
Ajust Prov Situation nette Tecumseh La Mure	24 000
TOTAL	24 000

IV-6. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

La situation fiscale montre un bénéfice au 31 décembre 2022 de 2 854 409 €.

L'impôt correspond à l'impôt payé par une société fille à la mère.

Répartition en Euro	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 209 854	-590 941	1 800 795
Résultat Exceptionnel à court terme	1 053 614		1 053 614
Participations des salariés aux fruits de l'expansion			0
RESULTAT COMPTABLE	2 263 468	-590 941	2 854 409

V. AUTRES INFORMATIONS

V-1. Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus dans les comptes consolidés de la société Tecumseh Europe 2 Sarl.

Conformément à l'article L233-17 et R233-15 du Code de Commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du Groupe.

La société TE SA est tête d'intégration fiscale du groupe fiscal constitué sur l'exercice, ci-dessous le périmètre du groupe avec la répartition de l'impôt.

Tecumseh Europe SA :	343 573 €
Tecumseh Cessieu :	0 €
Tecumseh Barentin :	111 757 €
Tecumseh La Mure :	0 €
Tecumseh Industrial Division :	4 120 €
Tecumseh Sales & Logistics :	1 064 116 €
SCI Tecumseh :	0 €
TOTAL :	1 523 566 €

L'intégration fiscale se traduit par un impôt à payer pour 589 052€.

L'IS d'intégration fiscale est donc égale à 589 052€ au 31/12/2022

V-2. Liste des filiales et des participations

La liste des filiales et des participations est présentée dans le tableau ci-dessous :

En Euros	Valeur brute des titres	Provisions sur titres 31-12-2022	Valeur nette comptable des titres 31-12-2022	% de détention	Quote-part de situation nette	Capital	Prêts & avances (1)	Cautions	CA 22	Résultat 2022
Tecumseh DI	30 100	0	30 100	100%	106 599	30 100			513 762	1 948
Tecumseh Barentin	853 410	853 410	0	100%	1 253 779	853 409		187 500	9 539 148	292 343
Tecumseh La Mure	1 233 805	1 233 805	0	100%	-1 216 467	1 233 804		71 875	9 253 595	-23 912
Tecumseh Cessieu	400 100	0	400 100	100%	2 755 071	400 100		218 750	25 989 392	814 433
Tecumseh S&L	24 708 086	0	24 708 086	100%	22 681 846	24 708 086		26 500	212 237 208	9 381 534
SCI Tecumseh	1 549 985	1 549 985	0	99,999%	-1 291 120	1 550 000				-314 522

(1) les montants renseignés sont nets des dépréciations éventuelles

V-3. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement fiscal futur de 35 500 € calculé au taux en vigueur en 2022.

V-4. Engagements et autres opérations non inscrites au bilan**V-4.1. Location simple**

Néant

V-4.2. Crédit-bail

Néant

V-4.3. Engagements financiers

- Avals et cautions donnés.....	0 Euro
- Autres engagements donnés.....	0 Euro
- Avals et cautions reçus.....	0 Euro

V-4.4. Autres engagements

Néant.

V-5. Effectifs moyens

Néant.

V-6. Rémunération des organes de direction

Le président n'est pas rémunéré pour ses fonctions.

V-7. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice

BILAN ACTIF

Désignation de l'entreprise :	TECUMSEH BARENTIN
Adresse de l'entreprise :	2 AVENUE BLAISE PASCAL , 38090 VAULX MILIEU
N° SIRET :	80838077800015
Code APE :	
Durée de l'exercice (en mois) :	12 mois
Durée de l'exercice précédent :	12 mois
Date d'édition :	14/05/2024

			12 mois	12 mois
	Brut	Amortissement /01/2023 - 31/12/2023	01/01/2022 - 31/12/2022	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 599	4 599	-	-
Frais d'établissement - Brut	290	290	-	-
Concessions, brevets et droits similaires - Brut	4 308	4 308	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 957 144	1 957 144	(0)	481 489
Constructions - Brut	333 832	333 832	-	149 624
Installations techniques, matériel et outillage industriels - Brut	1 549 529	1 549 529	(0)	256 500
Autres immobilisations corporelles - Brut	73 783	73 783	-	3 577
Immobilisations en cours - Brut	-	-	-	71 788
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	187 500	-	187 500	187 500
Autres immobilisations financières - Brut	187 500	-	187 500	187 500
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 149 242	1 961 742	187 500	668 989
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES EN COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes - Brut	39 323	-	39 323	528
CREANCES				
Clients et comptes rattachés - Brut	478	-	478	3 391 085
Autres créances - Brut	445 804	-	445 804	48 175
DIVERS				
Disponibilités - Brut	126 806	-	126 806	301 502
Charges constatées d'avance - Brut	43 362	-	43 362	256 570
TOTAL ACTIF CIRCULANT	655 772	-	655 772	3 997 859
COMPTES DE REGULARISATION				
Ecart de conversion actif - Brut	157	-	157	267
TOTAL BILAN ACTIF	2 805 171	1 961 742	843 428	4 667 114

BILAN PASSIF

Désignation de l'entreprise :	TECUMSEH BARENTIN
Adresse de l'entreprise :	2 AVENUE BLAISE PASCAL , 38090 VAULX MILIEU
N° SIRET :	80838077800015
Code APE :	
Durée de l'exercice (en mois) :	12 mois
Durée de l'exercice précédent :	12 mois
Date d'édition :	14/05/2024

	12 mois 01/01/2023 - 31/12/2023	12 mois 01/01/2022 - 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	853 409	853 409
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1	1
Réserve légale	77 784	63 166
Report à nouveau	322 585	44 860
RESULTAT DE L'EXERCICE	(9 524 250)	292 343
CAPITAUX PROPRES	(8 270 472)	1 253 779
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	157	267
Provisions pour charges	3 649 074	425 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 649 231	425 267
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes financières divers	19 413	19 413
DETTES D'EXPLOITATIONS ET COMPTES RATTACHES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 115 728	799 995
Dettes fiscales et sociales	804 149	2 053 441
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	3 522 876	111 757
DETTES	5 462 165	2 984 605
Ecarts de conversion passif	2 505	3 464
TOTAL PASSIF		
TOTAL BILAN PASSIF	843 428	4 667 114

COMPTE DE RESULTAT

Désignation de l'entreprise : TECUMSEH BARENTIN
 Adresse de l'entreprise : 2 AVENUE BLAISE PASCAL , 38090 VAULX MILIEU
 N° SIRET : 80838077800015
 Code APE :
 Durée de l'exercice (en mois) : 12 mois
 Durée de l'exercice précédent : 12 mois
 Date d'édition : 14/05/2024

	12 mois		12 mois		Variation	Pourcentage
	01/01/2023 - 31/12/2023	%	01/2022 - 31/12/2022	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Production vendue de biens - Total	3 060	-	-	-	3 060	#DIV/0!
Production vendue de services - Total	7 990 389	-	9 539 148	-	(1 548 759)	(16,24) %
CHIFFRE D'AFFAIRES NETS TOTAL	7 993 449	-	9 539 148	-	(1 545 698)	(16,20) %
Subventions d'exploitation	434 225	-	-	-	434 225	#DIV/0!
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	7 000	-	15 000	-	(8 000)	(53,33) %
Autres produits	2 989	-	6	-	2 983	46 974,17 %
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	8 437 663	-	9 554 154	-	(1 116 491)	(11,69) %
CHARGES D'EXPLOITATION						
Autres achats et charges externes	3 433 683	-	3 492 796	-	(59 113)	(1,69) %
Impôts, taxes et versements assimilés	322 742	-	339 539	-	(16 798)	(4,95) %
Salaires et traitements	2 811 696	-	3 523 426	-	(711 730)	(20,20) %
Charges sociales	1 125 393	-	1 448 008	-	(322 615)	(22,28) %
Dotations d'exploitation sur immobilisations (amortissements)	138 905	-	134 826	-	4 079	3,03 %
Dotations d'exploitation pour risques et charges	46 000	-	57 000	-	(11 000)	(19,30) %
Autres charges	371	-	10	-	361	3 632,02 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	7 878 789	-	8 995 605	-	(1 116 816)	(12,42) %
RESULTAT D'EXPLOITATION	558 874	-	558 549	-	325	0,06 %
PRODUITS FINANCIERS						
Reprises sur provisions et transferts de charges	267	-	-	-	267	#DIV/0!
Différences positives de change	-	-	80	-	(80)	(100,00) %
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	267	-	80	-	187	233,65 %
CHARGES FINANCIERES						
Dotations financières aux amortissements	157	-	267	-	(110)	(41,24) %
Intérêts et charges assimilées	14 604	-	-	-	14 604	#DIV/0!
Différences négatives de change	68	-	-	-	68	#DIV/0!
TOTAL CHARGES FINANCIERES	14 829	-	267	-	14 562	5 463,88 %
RESULTAT FINANCIER	(14 562)	-	(187)	-	(14 376)	(7 702,37) %
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	544 312	-	558 362	-	(14 050)	(2,52) %
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23 192	-	31 327	-	(8 135)	(25,97) %
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 192	-	31 327	-	(8 135)	(25,97) %
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 905 570	-	60 412	-	6 845 158	11 330,80 %
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 185 074	-	-	-	3 185 074	#DIV/0!
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 090 644	-	60 412	-	10 030 232	16 603,06 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(10 067 452)	-	(29 085)	-	(10 038 367)	(34 514,01) %
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 111	-	125 177	-	(124 067)	(99,11) %
Impôts sur les bénéfices	-	-	111 757	-	(111 757)	(100,00) %
TOTAL DES PRODUITS	8 461 122	-	9 585 561	-	(1 124 439)	(11,73) %
TOTAL DES CHARGES	17 985 372	-	9 293 218	-	8 692 154	93,53 %
BENEFICE OU PERTE	(9 524 250)	-	292 343	-	(9 816 593)	(3 357,91) %

TECUMSEH BARENTIN S.A.S.

ANNEXES AUX COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS le

31-12-2023

Table des matières

I.	PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS.....	1
II.	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION.....	1
II-1.	Immobilisations incorporelles.....	2
II-2.	Immobilisations corporelles.....	2
II-3.	Immobilisations financières.....	3
II-4.	Stocks et en-cours.....	3
II-5.	Créances.....	4
II-6.	Valeurs mobilières de placement.....	4
II-7.	Provisions.....	4
II-8.	Opérations en devises.....	4
II-9.	Indemnités de départ en retraite.....	4
II-10.	Médailles du travail.....	5
II-11.	Chiffre d’affaires.....	5
II-12.	Intégration fiscale.....	6
III.	NOTES SUR LE BILAN.....	7
III-1.	Entreprises Liées.....	7
III-2.	Actif immobilisé.....	7
III-3.	Provisions.....	9
III-4.	Etat des créances et des dettes.....	10
III-5.	Produits et avoirs à recevoir.....	11
III-6.	Charges à payer et avoirs à établir.....	11
III-7.	Charges et produits constatés d’avance.....	12
III-8.	Capitaux propres.....	12
III-8.1.	Capital social.....	12
III-8.2.	Tableau de variation des capitaux propres.....	13
IV.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	14
IV-1.	Entreprises liées.....	14

IV-2.	Ventilation du chiffre d'affaires net	14
IV-3.	Frais de recherche et développement.....	14
IV-4.	Honoraires des commissaires aux comptes.....	15
IV-5.	Résultat exceptionnel.....	15
IV-6.	Ventilation de l'impôt sur les sociétés	15
V.	AUTRES INFORMATIONS	16
V-1.	Identité de la société consolidante	16
V-2.	Liste des filiales et des participations	16
V-3.	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	16
V-4.	Engagements et autres opérations non inscrites au bilan.....	16
V-4.1.	Location simple.....	16
V-4.2.	Crédit-bail	16
V-4.3.	Engagements financiers	16
V-4.4.	Autres engagements	17
V-5.	Effectifs moyens	17
V-6.	Rémunération des organes de direction.....	17
V-7.	Evénements postérieurs à la clôture.....	17

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Président au 17 juin 2024.

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS

Présentation de la société

La société Tecumseh Barentin dispose d'un capital social de 853 409 €.

La société produit ou réalise des opérations de sous-traitance pour la fabrication de produits destinés au marché de la thermodynamique.

Faits marquants

À la suite de l'arrêt de son contrat de sous-traitance avec la société Tecumseh Sales et Logistics, la société Tecumseh Barentin SAS a mis fin à ces activités. Un plan de restructuration a été conduit à partir de mai 2023 et s'est terminé fin octobre 2023 avec l'arrêt de la production et le départ de la majorité des salariés.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels et aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels généralement admises en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthodes d'évaluation

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société applique le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que le règlement CRC 2002-10 modifié par le règlement CRC 2003-07 relatifs à l'amortissement et la dépréciation des actifs.

La société a opté pour la méthode prospective qui consiste à appliquer les nouvelles règles de comptabilisation, d'amortissement et de dépréciation.

Le nouveau règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2017.

II-1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le coût d'acquisition des logiciels utilisés par l'entreprise est comptabilisé en « immobilisations incorporelles ». Ces logiciels font l'objet d'un amortissement sur 24 mois.

II-2. Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

NATURE DE BIENS	ELEMENTS PRINCIPAUX	DUREE D'UTILITE / ANS
BATIMENTS	Structure industrielle (clos, couverture, charpente, dalles menuiseries extérieures)	30
	Aménagements intérieurs (cloisons, faux plafonds, revêtements sols et murs, menuiseries intérieures, éclairage)	10
	Aménagements terrains	10
MATERIELS		
Assemblage	Chaîne de transfert, machines spéciales, machines de soudage vissage, chauffe rotors, bobineuses, matériels de contrôle	5 à 10
Robots	Robots manipulateurs	5 à 10
Usinage	Machines spéciales usinage, centre usinage, manipulateurs	5 à 10
Process continu	Machines de lavage, fours de cuisson, étuves, machines de traitement de surface, presses de fonderie	5 à 10
Outillages	Petits matériels assemblage & petite manutention	5 à 10
SERVICES GENERAUX	Outillages internes	5
	Outillages chez des fournisseurs	5
	Compresseurs air	10
	Chaudières	14
	Réseau électrique, transfo	14
	Distribution de fluides	10
	Réseau physico chimique	20
	Courants faibles	10

Les durées d'usage des catégories suivantes continuent d'être appliquées :

- Matériel de transport4 ans
- Mobilier et matériel administratif3 à 10 ans
- Matériel informatique5 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire.

Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

II-3. Immobilisations financières

Néant.

II-4. Stocks et en-cours

Néant.

II-5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement encourus, appréciés au cas par cas.

II-6. Valeurs mobilières de placement

Néant.

II-7. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Elles se rapportent essentiellement aux risques suivants :

- litiges sociaux
- indemnités de départ à la retraite
- couverture sociale accordée au personnel non actif
- impôts
- risques environnementaux
- médailles du travail
- restructuration

II-8. Opérations en devises

Les créances et dettes en devises, ne faisant pas l'objet de couverture sont converties en euros sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change sur opérations en devises non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

II-9. Indemnités de départ en retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions pour charges.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de présence dans la société des salariés selon la méthode du corridor 10%.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement de départ à la retraite sont les suivantes :

Taux d'actualisation et de revalorisation annuelle du fonds : 3,25 %

Taux d'augmentation des salaires : 2.50% constant.

Age moyen de départ à la retraite (non-cadres) : 64 ans

Age moyen de départ à la retraite (cadres) : 64 ans.

Mode de départ en retraite : 100% départ volontaire.

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TH/TF1416.

Taux de charges sociales : 46% pour les non-cadres et 49% pour les cadres.

Le montant total des engagements (charges sociales comprises) ressort à 0 € à la clôture de l'exercice. La dotation est de 44 000 € et la reprise est de 5 000 €. Il tient compte d'un ajustement de provision suite à l'arrêt de l'usine de Barentin annoncé courant 2023 pour un montant de 83 000 €.

II-10. Médailles du travail

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle des droits probables acquis conformément aux dispositions légales et de la convention collective en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte des augmentations de salaire, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Les engagements ainsi calculés sont provisionnés.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de présence dans la société des salariés.

Le montant total des engagements (charges sociales comprises) ressort à 0 € à la clôture de l'exercice. La dotation est de 2 000 € et la reprise est de 2 000 €.

II-11. Chiffre d'affaires

Les ventes de prestations d'assemblage industriel sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, selon les conditions du contrat.

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux prestations fournies à Tecumseh Europe Sales & Logistics, société du même groupe.

Il n'y a ni cout de garantie, ni de provision afférente.

La société loue également une petite partie de ses locaux à une société extérieure pour un montant de loyer non significatif dans les comptes de la société.

II-12. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre Tecumseh Barentin et la société TECUMSEH EUROPE SA. Cette dernière est redevable de l'impôt société pour l'ensemble du Groupe qu'elle contrôle. L'impôt sur les sociétés a été comptabilisé comme si la société était redevable de cet impôt. Il a été calculé selon les règles fiscales en vigueur. La convention prévoit que les éventuelles économies d'impôts réalisées dans le cadre de l'intégration sont conservées par la société TECUMSEH EUROPE SA.

III. NOTES SUR LE BILAN**III-1. Entreprises Liées**

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

En Euros	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	0	3 391 085
Autres créances	108 538	0
Autres créances (comptes courants)	111 757	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-248 114	-243 014
Autres dettes	-822 876	0
Autres dettes (comptes courants)	-2 700 000	-111 757
Total	-3 550 694	3 036 314

III-2. Actif immobilisé

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Transfert	Acquisitions, créations, virements poste à poste
Frais d'établissement, recherche et autres immobilisations incorporelles	290 4 308		
TOTAL	4 599		0
Terrains	0		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, installations techniques, matériel et outillages industriels	305 379 1 662 429		36 072 105 949
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	72 744		1 038
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	71 788		
Avances et acomptes			
TOTAL	2 112 340	0	143 059
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	0		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières (1)	187 500		
TOTAL	187 500	0	0
TOTAL GENERAL	2 304 439	0	143 059

	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à fin d'exercice	Réev. Lég.
	Par virement de poste à poste	Par cession ou mise HS		Val. Origine à fin exercice
Frais d'établissement, recherche et Autres immobilisations incorporelles			290 4 308	
TOTAL	0		4 599	
Terrains			0	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, Installations techniques, matériel et outillages industriels		7 619 218 849	333 832 1549 529	
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport			73 782	
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	71 788		0	
Avances et acomptes				
TOTAL	71 788	226 468	1 957 143	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			0	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières (1)			187 500	
TOTAL	0	0	187 500	
TOTAL GENERAL	71 788	226 468	2 149 242	

	Situations et mouvements de l'exercice des AMORTISSEMENTS				
	Début exercice	Dotations exercice	Reprises	Eléments sortis	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	290				290
Autres immobilisations incorporelles	4 308				4 308
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements	155 755	185 636		7 619	333 832
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1405 929	362 449		218 849	1549 529
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	69 167	4 615			73 782
Emballages récupérables et divers					
TOTAL GENERAL	1 635 450	552 760	0	226 468	1 961 742

III-3. Provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées	0	0	0	0
Pour litiges	0			0
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change	267	157	267	157
Pour pensions et obligations	425 000	-418 000	7 000	0
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	0	3 649 074		3 649 074
TOTAL Provisions	425 267	3 231 231	7 267	3 649 231
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	425 267	3 231 231	7 267	3 649 231
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		46 000	7 000	
- financières		157	267	
- exceptionnelles		3 185 074		

III-4. Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	187 500	187 500	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	478	478	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 272	2 272	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéficiés			
- T.V.A	80 314	80 314	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	1 780	1 780	
- Divers			
Groupe et associés	111 757	111 757	
Débiteurs divers	249 680	249 680	
Charges constatées d'avance	43 362	43 362	
TOTAL GENERAL	677 143	677 143	0
Montant des prêts accordés dans l'exercice	0		
Remboursements des prêts dans l'exercice	0		
Prêts et avances consentis aux associés	0		

ETAT DES DETTES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	19 413	19 413		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 115 728	1 115 728		
Personnel et comptes rattachés	119 946	119 946		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	657 376	657 376		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	343	343		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	26 485	26 485		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 700 000	2 700 000		
Autres dettes	822 876	822 876		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance			0	
TOTAL GENERAL	5 462 165	5 462 165	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice *	2 700 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

* Montant relatif à des Comptes Courants

III-5. Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 108 538 €)	160 752
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	160 752

III-6. Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	746 773
Dettes fiscales et sociales	127 910
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : 822 876 €)	822 876
TOTAL	1 697 559

III-7. Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	43 362	0
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	43 362	0

III-8. Capitaux propres

III-8.1. Capital social

Le capital social se compose de 1 149 534 actions, détenues à 100 % par la société Tecumseh Europe S.A.

III-8.2. Tableau de variation des capitaux propres

	31/12/2022	+	Résultat 2023	Distribution de dividendes	31/12/2023
Capital souscrit appelé versé	853 409				853 409
Capital souscrit non appelé	0				0
Primes émission	1				1
Primes émission apport numéraire	0				0
Primes de fusion	0				0
Réserve légale	63 166	14 617			77 784
Autres réserves	0				0
Report à nouveau créditeur	44 860	277 726			322 585
Report à nouveau débiteur	0				0
Résultat exercice	292 343	-292 343	-9 524 250		-9 524 250
TOTAL	1 253 779	0	-9 524 250	0	-8 270 472
Subvention Inv	0				0
Prov règlementées	0				0
	<u>1 253 779</u>				<u>-8 270 472</u>

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

IV-1. Entreprises liées

Les principaux postes du compte de résultat représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

En Euros	2023	2022
Chiffre d'affaires groupe	7 870 001	9 429 518
Achats d'exploitation groupe	543 513	494 616
Locations	750 000	750 000
Management fees	31 321	111 562
Produits financiers		
Intérêts reçus sur comptes courants	0	0
Charges financières		
Intérêts comptes courants	14 389	0

IV-2. Ventilation du chiffre d'affaires net

La ventilation du chiffre d'affaires par marché géographique est la suivante.

En euros	2023	2022
France	7 993 449	9 539 148
Reste du monde		
TOTAL	7 993 449	9 539 148

IV-3. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement enregistrés en charges sur l'exercice s'élèvent à 90 381 €, soit 1,13% du chiffre d'affaires

IV-4. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires pour le commissaire aux comptes comptabilisé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 10 500 € HT hors frais de déplacement.

IV-5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose de la façon suivante :

Produits exceptionnels	31/12/2023
Subventions recues	15 642
Cession immobilisations	7 550
TOTAL	23 192

Charges exceptionnelles	31/12/2023
Frais arret usine	6 882 718
Provision arret usine	3 185 074
Penalités de Retard Paiement charges sociales URSSAF	22 852
TOTAL	10 090 644

IV-6. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

La situation fiscale montre un résultat négatif de 9 524 250 € au 31 décembre 2023.

<i>Répartition en Euro</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	544 312		544 312
Résultat Exceptionnel à court terme	-10 067 452		-10 067 452
Participations des salariés aux fruits de l'expansion	-1 111		-1 111
RESULTAT COMPTABLE	-9 524 250	0	-9 524 250

V. AUTRES INFORMATIONS

V-1. Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus dans les comptes consolidés de la société Tecumseh Europe 2 SARL. La société TECUMSEH EUROPE SA, mère de Barentin est exemptée de comptes consolidés.

V-2. Liste des filiales et des participations

Néant.

V-3. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un allègement fiscal futur de 133 766 € calculé au taux en vigueur en 2023.

V-4. Engagements et autres opérations non inscrites au bilan**V-4.1. Location simple**

Néant.

V-4.2. Crédit-bail

Néant.

V-4.3. Engagements financiers

- Avals et cautions donnés.....	0 Euro
- Autres engagements donnés.....	0 Euro
- Avals et cautions reçus.....	0 Euro

V-4.4. Autres engagements

Néant.

V-5. Effectifs moyens

	2023	2022
Cadres	7	7
Employés et agents de maîtrise	15	22
Ouvriers	66	81
Total	88	110

V-6. Rémunération des organes de direction

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, car cela conduirait à fournir une information à caractère individuel.

V-7. Evénements postérieurs à la clôture

Pas d'évènement postérieur à la clôture .

ANNEXE N°2

COMPTES ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2024 DES SOCIETES ABSORBANTE ET ABSORBEE

445831000000	Crédit de TVA - remb	-	-	-	29 455,00
455100000000	Compte courant avec SCI	2 110 000,00	-	2 110 000,00	5 640 000,00
455446000000	Compte courant IS avec DI	-	-	-	689,00
455500000000	Compte courant avec BAR	7 600 000,00	-	7 600 000,00	2 700 000,00
495500000000	Prov Depreciation Ac	-	4 732 000,00	(4 732 000,00)	(4 732 000,00)
DIVERS					
Disponibilités - Brut		192 887,21	-	192 887,21	34 405,73
512110000000	CALYON EUR	160 079,09	-	160 079,09	23 642,45
512150000000	BNP EUR TESA	20 602,68	-	20 602,68	6 022,89
512170000000	CREDIT AGRICOLE EUR	9 418,19	-	9 418,19	2 987,46
512410000000	CALYON USD	2 787,25	-	2 787,25	1 752,93
Charges constatées d'avance - Brut		-	-	-	6 296,06
486000000000	CCA	-	-	-	6 296,06
TOTAL ACTIF CIRCULANT		10 581 888,76	4 732 000,00	5 849 888,76	4 835 575,15
TOTAL BILAN ACTIF		59 478 678,72	26 270 341,02	33 208 337,70	32 298 288,21

BILAN PASSIF

Désignation de l'entreprise : SA TECUMSEH I

9 mois 12 mois

01/01/2024 - 30/09/2024 1/01/2023 - 31/12/2023

CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	15 054 192,22	15 054 192,22
101300000000 Capital souscrit app	15 054 192,22	15 054 192,22
Réserve légale	1 603 010,00	1 600 000,00
106110000000 R�serve l�gale	1 603 010,00	1 600 000,00
Report � nouveau	(4 434 564,61)	2 132 197,66
110000000000 Report � nouveau cr�	87 886,63	2 132 197,66
119000000000 Report � nouveau (so	(4 522 451,24)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	674 486,28	(6 654 648,90)
CAPITAUX PROPRES	12 897 123,89	12 131 740,98
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	6 843 754,00	6 843 754,00
151120000000 Provision pour litig	20 200,00	20 200,00
151800000000 Autres provisions po	6 823 554,00	6 823 554,00
Provisions pour charges	1 735 284,03	1 951 390,00
153100000000 Provision pensions I	1 721 284,03	1 937 390,00
153200000000 Provisions ciprev pe	14 000,00	14 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 579 038,03	8 795 144,00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes aupr�s des �tablissements de cr�dit	1 042 603,38	1 297 935,08
164000000000 Empunts Ets Credit	1 042 603,38	1 297 935,08
Emprunts et dettes financi�res divers	317 125,00	504 625,00
165100000000 Depots et cautionnem	317 125,00	504 625,00
DETTES D'EXPLOITATIONS ET COMPTES RATTACHES		
Dettes fournisseurs et comptes rattach�s	667 671,10	981 738,16
401112000000 Collectif fournisseur	18 847,98	444 863,81
401121000000 Collectif fournisseur	2 774,16	24 463,27
408100000000 Fournisseurs FNP	152 619,63	156 600,45
408150000000 FNP fournisseurs gro	493 429,33	355 810,63
Dettes fiscales et sociales	258 339,75	115 257,40
431130000000 Urssaf	1 096,14	-
445510000000 TVA A DECAISSER	-	115 023,40
445711000000 Tva Collectee 20%	22 680,19	-
448620000000 Taxe professionnelle	86 467,25	234,00
448680000000 Taxe Fonciere	148 096,17	-
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	9 446 436,55	8 471 847,59
419700000000 Clients - Autres avoirs	-	4 186,04
455300000000 Compte courant avec SL	9 350 482,55	7 100 482,55
455447000000 Compte courant IS avec SL	95 954,00	1 255 422,00
455448000000 Compte courant IS avec Barentin	-	111 757,00
DETTES	11 732 175,78	11 371 403,23
TOTAL PASSIF		
TOTAL BILAN PASSIF	33 208 337,70	32 298 288,21

COMPTE DE RESULTAT

Désignation de l'entreprise :

SA TECUMSEH EUROPE

	9 mois		12 mois		Variation	Pourcentage
	01/01/2024 - 30/09/2024		% 1/01/2023 - 31/12/2023	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Production vendue de services - Total	1 393 164,75	-	2 389 183,95	-	(996 019,20)	(41,69) %
706801000000 Produits de Prestati	131 603,00	-	-	-	131 603,00	#DIV/0!
708301000000 Produits de location	1 254 021,19	-	2 088 694,95	-	(834 673,76)	(39,96) %
708803000000 Produits Prestations	7 540,56	-	-	-	7 540,56	#DIV/0!
708804000000 Autres produits activités annexes interco	-	-	300 489,00	-	(300 489,00)	(100,00) %
CHIFFRE D'AFFAIRES NETS TOTAL	1 393 164,75	-	2 389 183,95	-	(996 019,20)	(41,69) %
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	216 105,97	-	164 000,00	-	52 105,97	31,77 %
781570000000 Reprise prov IDR	216 105,97	-	154 000,00	-	62 105,97	40,33 %
781571000000 REP PROV CIPREV PERS NON ACT	-	-	10 000,00	-	(10 000,00)	(100,00) %
Autres produits	2,71	-	6,50	-	(3,79)	(58,31) %
758000000000 Autres produits gest	2,71	-	6,50	-	(3,79)	(58,31) %
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 609 273,43	-	2 553 190,45	-	(943 917,02)	(36,97) %
CHARGES D'EXPLOITATION						
Autres achats et charges externes	286 693,06	-	193 690,12	-	93 002,94	48,02 %
606132000000 Achats gaz hors grou	13 358,27	-	-	-	13 358,27	#DIV/0!
606134000000 Achat Électricité h	5 006,03	-	14 646,92	-	(9 640,89)	(65,82) %
611300000000 Sous traitance g�n�r�l	2 262,63	-	-	-	2 262,63	#DIV/0!
611303000000 Charges Prestations	21 843,54	-	-	-	21 843,54	#DIV/0!
613503000000 Location Vehicules C	(3 000,00)	-	-	-	(3 000,00)	#DIV/0!
615200000000 Ent. Rep biens immob	4 607,63	-	586,50	-	4 021,13	685,61 %
615500000000 Ent. Rep mat�riel te	120,50	-	-	-	120,50	#DIV/0!
616000000000 Assurances	16 315,54	-	12 554,45	-	3 761,09	29,96 %
616400000000 Assurance perte d'ex	6 619,00	-	6 732,92	-	(113,92)	(1,69) %
616600000000 Assurance RC	211,79	-	87,21	-	124,58	142,85 %
622600000000 Honoraires divers	75 592,39	-	144 565,77	-	(68 973,38)	(47,71) %
622630000000 Honoraires juridique	4 709,00	-	1 882,34	-	2 826,66	150,17 %
624100000000 Port sur achats	5,00	-	-	-	5,00	#DIV/0!
627800000000 Autres frais bancaire	4 881,62	-	3 446,46	-	1 435,16	41,64 %
628000000000 Frais divers	-	-	22,80	-	(22,80)	(100,00) %
628001000000 Charges de Prestatio	6 935,41	-	9 164,75	-	(2 229,34)	(24,33) %
628100000000 Prestation divers gr	127 224,71	-	-	-	127 224,71	#DIV/0!
Imp�ts, taxes et versements assimil�s	240 125,96	-	370 021,76	-	(129 895,80)	(35,10) %
633500000000 Taxe apprentissage	(0,46)	-	-	-	(0,46)	#DIV/0!
635110000000 Taxe professionnelle	92 030,25	-	8 088,36	-	83 941,89	1 037,81 %
635120000000 Taxes fonci�res	148 096,17	-	361 409,00	-	(213 312,83)	(59,02) %
637850000000 Taxes diverses - pollution et CRL	-	-	524,40	-	(524,40)	(100,00) %
Salaires et traitements	32 001,12	-	55 931,68	-	(23 930,56)	(42,79) %
641400000000 Indemnités et avanta	32 001,12	-	55 931,68	-	(23 930,56)	(42,79) %
Charges sociales	22 161,94	-	35 043,55	-	(12 881,61)	(36,76) %
645200000000 Mutuelles et prevoya	(0,04)	-	-	-	(0,04)	#DIV/0!
645500000000 Charges sociales abo	22 161,98	-	35 043,55	-	(12 881,57)	(36,76) %
Dotations d'exploitation sur immobilisations (amortissements)	203 900,91	-	267 558,32	-	(63 657,41)	(23,79) %
681210000000 Dotations amortissem	203 900,91	-	267 558,32	-	(63 657,41)	(23,79) %
Autres charges	2,63	-	2,83	-	(0,20)	(7,07) %
658000000000 Charges diverses de	2,63	-	2,83	-	(0,20)	(7,07) %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	784 885,62	-	922 248,26	-	(137 362,64)	(14,89) %
RESULTAT D'EXPLOITATION	824 387,81	-	1 630 942,19	-	(806 554,38)	(49,45) %
PRODUITS FINANCIERS						
Autres int�r�ts et produits assimil�s	475 631,58	-	349 424,67	-	126 206,91	36,12 %
768000000000 Int�rets cr�diteurs	475 631,58	-	349 424,67	-	126 206,91	36,12 %
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	1 291 000,00	-	(1 291 000,00)	(100,00) %
786500000000 Reprise provision dep. financi�re	-	-	1 291 000,00	-	(1 291 000,00)	(100,00) %
Diff�rences positives de change	3 805,85	-	870,75	-	2 935,10	337,08 %
766600000000 R�sultat sur r��va	(748,22)	-	870,75	-	(1 618,97)	(185,93) %
766800000000 Gains de change s/ c	4 554,07	-	-	-	4 554,07	#DIV/0!
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	479 437,43	-	1 641 295,42	-	(1 161 857,99)	(70,79) %
CHARGES FINANCI�RES						
Dotations financi�res aux amortissements	-	-	4 732 000,00	-	(4 732 000,00)	(100,00) %
686500000000 Dot. Prov financi�res	-	-	4 732 000,00	-	(4 732 000,00)	(100,00) %
Int�r�ts et charges assimil�es	501 616,76	-	369 394,18	-	132 222,58	35,79 %
661160000000 Interets sur emprunt	8 187,43	-	13 583,55	-	(5 396,12)	(39,73) %
661500000000 Int�r�ts des compte	493 429,33	-	355 810,63	-	137 618,70	38,68 %
Diff�rences n�gatives de change	2 080,85	-	-	-	2 080,85	#DIV/0!
666800000000 Pertes de change sur	2 080,85	-	-	-	2 080,85	#DIV/0!

TOTAL CHARGES FINANCIERES	503 697,61	-	5 101 394,18	-	(4 597 696,57)	(90,13) %
RESULTAT FINANCIER	(24 260,18)	-	(3 460 098,76)	-	3 435 838,58	99,30 %
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	800 127,63	-	(1 829 156,57)	-	2 629 284,20	143,74 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	999 610,00	-	(999 610,00)	(100,00) %
78750000000 Reprises provisions risques et charges exceptionnels	-	-	999 610,00	-	(999 610,00)	(100,00) %
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	999 610,00	-	(999 610,00)	(100,00) %
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	125 641,35	-	222 911,33	-	(97 269,98)	(43,64) %
67100000000 Amendes	219,00	-	-	-	219,00	#DIV/0!
67180000000 Autres charges excep	125 422,35	-	222 911,33	-	(97 488,98)	(43,73) %
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-	5 607 000,00	-	(5 607 000,00)	(100,00) %
68750000000 Dotations provisions risques et charges exceptionnels	-	-	5 607 000,00	-	(5 607 000,00)	(100,00) %
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	125 641,35	-	5 829 911,33	-	(5 704 269,98)	(97,84) %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(125 641,35)	-	(4 830 301,33)	-	4 704 659,98	97,40 %
Impôts sur les bénéfices	-	-	(4 809,00)	-	4 809,00	100,00 %
69510000000 Impôts sur les bénéfices	-	-	(4 809,00)	-	4 809,00	100,00 %
TOTAL DES PRODUITS	2 088 710,86	-	5 194 095,87	-	(3 105 385,01)	(59,79) %
TOTAL DES CHARGES	1 414 224,58	-	11 848 744,77	-	(10 434 520,19)	(88,06) %
BENEFICE OU PERTE	674 486,28	-	(6 654 648,90)	-	7 329 135,18	110,14 %

BILAN ACTIF

Désignation de l'entreprise :

TECUMSEH BARENTIN

	Brut	Amortissement 1/01/2024 - 30/09/2024	9 mois 1/01/2023 - 31/12/2023	12 mois
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 598,67	4 598,67	-	-
Frais d'établissement - Brut	290,47	290,47	-	-
20100000000 Frais d'établissemen	290,47	-	290,47	290,47
28010000000 Amortissement Frais	-	290,47	(290,47)	(290,47)
Concessions, brevets et droits similaires - Brut	4 308,20	4 308,20	-	-
20510000000 Logiciels acquis	4 308,20	-	4 308,20	4 308,20
28051000000 Amortissement des lo	-	4 308,20	(4 308,20)	(4 308,20)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	558 371,85	558 371,85	-	(0,00)
Constructions - Brut	333 831,98	333 831,98	-	-
21350000000 Agencement aménagement	333 831,98	-	333 831,98	333 831,98
28135000000 Amortissement agt am	-	333 831,98	(333 831,98)	(333 831,98)
Installations techniques, matériel et outillage industriels - Brut	155 367,25	155 367,25	-	(0,00)
21543000000 Matériel industriel	155 367,25	-	155 367,25	1 490 179,38
21550000000 Outillage industriel	-	-	-	59 349,67
21570000000 Agencement aménagement matériel outillage industriel	-	-	-	0,01
28154300000 Amortissement matéri	-	155 367,25	(155 367,25)	(1 490 179,38)
28155000000 Amortissement outillage industriel	-	-	-	(59 349,67)
28157000000 Amortissement agt amnt matériel outillage industriel	-	-	-	(0,01)
Autres immobilisations corporelles - Brut	69 172,62	69 172,62	-	-
21831000000 Matériel administratif	-	-	-	4 609,88
21835000000 Matériel bureau et i	69 172,62	-	69 172,62	69 172,62
28183100000 Amortissement matériel administratif	-	-	-	(4 609,88)
28183500000 Amortissement matéri	-	69 172,62	(69 172,62)	(69 172,62)
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	187 500,00
Autres immobilisations financières - Brut	-	-	-	187 500,00
27500000000 Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	187 500,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	562 970,52	562 970,52	-	187 500,00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES EN COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes - Brut	3 003,64	-	3 003,64	39 322,80
40910000000 Avances et acomptes	3 003,64	-	3 003,64	39 322,80
CREANCES				
Clients et comptes rattachés - Brut	115 200,00	-	115 200,00	477,60
41101200000 Clients France	115 200,00	-	115 200,00	477,60
Autres créances - Brut	195 250,23	-	195 250,23	445 804,24
40111200000 Collectif fournisseur	7 004,00	-	7 004,00	-
40980000000 Avoirs à recevoir	-	-	-	108 538,26
42530000000 Paies négatives	318,31	-	318,31	-
42870000000 Personnel - Produits a recevoir	-	-	-	2 272,47
44170000000 Subvention exploitation a recevoir	-	-	-	136 947,00
44566200000 TVA déductible s/ en	792,20	-	792,20	36 348,72
44566400000 TVA déductible s/ dé	10 291,72	-	10 291,72	-
44583100000 Crédit de TVA - remb	176 844,00	-	176 844,00	43 965,62
44870000000 Etat produit à recevoir	-	-	-	1 780,00
45544400000 Compte courant : IS	-	-	-	111 757,00
46870000000 Produits à recevoir	-	-	-	4 195,17
DIVERS				
Disponibilités - Brut	29 480,29	-	29 480,29	126 805,63
51212100000 Société Général Bare	26 837,77	-	26 837,77	125 092,59
51212200000 Société Général Bare	2 642,52	-	2 642,52	1 713,04
Charges constatées d'avance - Brut	16 081,66	-	16 081,66	43 361,52
48600000000 CCA	16 081,66	-	16 081,66	43 361,52

TOTAL ACTIF CIRCULANT	359 015,82	-	359 015,82	655 771,79
COMPTES DE REGULARISATION				
Ecart de conversion actif - Brut	-	-	-	156,62
476000000000 Différences de conversion - actif	-	-	-	156,62
TOTAL BILAN ACTIF	921 986,34	562 970,52	359 015,82	843 428,41

BILAN PASSIF

Désignation de l'entreprise : TECUMSEH BAR

9 mois 12 mois

01/01/2024 - 30/09/2024 1/01/2023 - 31/12/2023

CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	853 409,00	853 409,00
101300000000 Capital souscrit app	853 409,00	853 409,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0,94	0,94
104110000000 Primes émission appo	0,94	0,94
Réserve légale	77 783,63	77 783,63
106110000000 Réserve légale	77 783,63	77 783,63
Report à nouveau	(9 201 665,26)	322 585,23
110000000000 Report à nouveau créiteur	-	322 585,23
119000000000 Report à nouveau (so	(9 201 665,26)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	138 495,62	(9 524 250,49)
CAPITAUX PROPRES	(8 131 976,07)	(8 270 471,69)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	-	156,62
151500000000 Provisions pour pertes de changes	-	156,62
Provisions pour charges	456 005,88	3 649 074,00
154000000000 Provision pour restr	456 005,88	3 649 074,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	456 005,88	3 649 230,62
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes financières divers	-	19 412,50
165100000000 Depots et cautionnem	-	19 412,50
DETTES D'EXPLOITATIONS ET COMPTES RATTACHES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	286 430,95	1 115 727,74
401112000000 Collectif fournisseur	-	142 758,73
401121000000 Collectif fournisseurs groupe	-	225 543,30
401122000000 Collectif fournisseurs Import	-	652,89
408100000000 Fournisseurs FNP	28 818,45	724 202,61
408150000000 FNP fournisseurs gro	257 612,50	22 570,21
Dettes fiscales et sociales	148 555,06	804 148,85
421000000000 Rémunérations dues	11 032,82	43 301,80
422000000000 Comité d'entreprise	-	1 092,55
428200000000 Provision congés pay	18 670,00	55 323,29
428310000000 Treizieme Mois	-	13 588,64
428620000000 Charges à payer RTT	530,26	6 639,36
431130000000 Urssaf	64 481,22	566 187,61
437210000000 Mutuelle/Prevoyance	4 619,46	13 969,64
437220000000 Mutuelle	1 014,97	46 237,56
438620000000 Charges sociales sur	8 961,60	25 938,45
438630000000 Charges sociales sur 13e mois	-	5 042,35
442100000000 Prelevement a la sou	2 695,16	5 106,66
445510000000 TVA A DECAISSER	-	343,00
445663000000 TVA déductible s/ dé	322,68	-
445711000000 Tva Collectee 20%	19 200,00	-
448610000000 Cetim - Corem A Payer	-	171,79
448650000000 Charges fiscales s/	491,02	1 873,56
448670000000 Taxe Apprentissage A	264,80	3 061,52
448690000000 Effort construction	16 271,07	16 271,07
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	7 600 000,00	3 522 875,84
419800000000 Clients -RRR à établir	-	822 875,84
455000000000 Compte Courant	7 600 000,00	-

455300000000	Compte courant : TE SA	-	2 700 000,00
DETTES		8 034 986,01	5 462 164,93
Ecart de conversion passif		-	2 504,55
477000000000	Différences de conversion - passif	-	2 504,55
TOTAL PASSIF			
TOTAL BILAN PASSIF		359 015,82	843 428,41

64110000000	Salaires et appointements	-	-	2 585 797,39	-	(2 585 797,39)	(100,00) %
64120000000	Congés payés	-	-	(26 558,71)	-	26 558,71	100,00 %
64130000000	Primes et gratifications	-	-	223 152,41	-	(223 152,41)	(100,00) %
64140000000	Indemnités et avantages divers	-	-	29 304,95	-	(29 304,95)	(100,00) %
Charges sociales		-	-	1 125 392,90	-	(1 125 392,90)	(100,00) %
64510000000	URSSAF	-	-	755 306,29	-	(755 306,29)	(100,00) %
64520000000	Mutuelles et prevoyance	-	-	121 496,99	-	(121 496,99)	(100,00) %
64530000000	Caisses de retraites	-	-	164 774,62	-	(164 774,62)	(100,00) %
64550000000	Charges sociales abonnées	-	-	(18 349,94)	-	18 349,94	100,00 %
64570000000	Charges / CP Primes	-	-	20 457,16	-	(20 457,16)	(100,00) %
64720000000	Versement CE	-	-	25 582,14	-	(25 582,14)	(100,00) %
64740000000	Autres œuvres sociales diverses	-	-	43 742,24	-	(43 742,24)	(100,00) %
64750000000	Médecine du travail	-	-	12 383,40	-	(12 383,40)	(100,00) %
Dotations d'exploitation sur immobilisations (amortissements)		-	-	138 905,04	-	(138 905,04)	(100,00) %
68121000000	Dotations amortissements immo	-	-	138 905,04	-	(138 905,04)	(100,00) %
Dotations d'exploitation pour risques et charges		-	-	46 000,00	-	(46 000,00)	(100,00) %
68157000000	Dotation provisions IDR	-	-	46 000,00	-	(46 000,00)	(100,00) %
Autres charges		-	-	370,59	-	(370,59)	(100,00) %
65600000000	Pertes de change sur créance et dettes commerciales	-	-	189,77	-	(189,77)	(100,00) %
65800000000	Charges diverses de gestion courante	-	-	180,82	-	(180,82)	(100,00) %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		-	-	7 878 789,29	-	(7 878 789,29)	(100,00) %
RESULTAT D'EXPLOITATION		73 107,66	-	558 873,99	-	(485 766,33)	(86,92) %
PRODUITS FINANCIERS							
Reprises sur provisions et transferts de charges		156,62	-	266,52	-	(109,90)	(41,24) %
78650000000	Reprise provision de	156,62	-	266,52	-	(109,90)	(41,24) %
Différences positives de change		2 347,93	-	-	-	2 347,93	#DIV/0!
76660000000	Résultat sur réévalu	2 347,93	-	-	-	2 347,93	#DIV/0!
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		2 504,55	-	266,52	-	2 238,03	839,72 %
CHARGES FINANCIERES							
Dotations financières aux amortissements		-	-	156,62	-	(156,62)	(100,00) %
68650000000	Dot. Prov financières	-	-	156,62	-	(156,62)	(100,00) %
Intérêts et charges assimilées		257 612,50	-	14 603,98	-	243 008,52	1 663,99 %
66117000000	Intérêts s/ participation des salariés	-	-	214,81	-	(214,81)	(100,00) %
66150000000	Intérêts des comptes	257 612,50	-	14 389,17	-	243 223,33	1 690,32 %
Différences négatives de change		-	-	68,26	-	(68,26)	(100,00) %
66660000000	Résultat sur réévaluation mensuelle	-	-	68,26	-	(68,26)	(100,00) %
TOTAL CHARGES FINANCIERES		257 612,50	-	14 828,86	-	242 783,64	1 637,24 %
RESULTAT FINANCIER		(255 107,95)	-	(14 562,34)	-	(240 545,61)	(1 651,83) %
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(182 000,29)	-	544 311,65	-	(726 311,94)	(133,44) %
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Produits exceptionnels sur opérations en capital		96 000,00	-	23 192,04	-	72 807,96	313,94 %
77520000000	Pcea cessions immos	96 000,00	-	7 550,04	-	88 449,96	1 171,52 %
77700000000	Quote part de subvention invt virée au résultat	-	-	15 642,00	-	(15 642,00)	(100,00) %
Reprises sur provisions et transferts de charges		3 193 068,12	-	-	-	3 193 068,12	#DIV/0!
78750000000	Reprises provisions	3 193 068,12	-	-	-	3 193 068,12	#DIV/0!
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 289 068,12	-	23 192,04	-	3 265 876,08	14 081,88 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 968 572,21	-	6 905 569,60	-	(3 936 997,39)	(57,01) %
67100000000	Amendes	-	-	22 852,00	-	(22 852,00)	(100,00) %
67180000000	Autres charges excep	2 968 572,21	-	6 882 717,60	-	(3 914 145,39)	(56,87) %
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-	3 185 074,00	-	(3 185 074,00)	(100,00) %
68750000000	Dotations provisions risques et charges exceptionnels	-	-	3 185 074,00	-	(3 185 074,00)	(100,00) %
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 968 572,21	-	10 090 643,60	-	(7 122 071,39)	(70,58) %
RESULTAT EXCEPTIONNEL		320 495,91	-	(10 067 451,56)	-	10 387 947,47	103,18 %
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-	1 110,58	-	(1 110,58)	(100,00) %
69100000000	Intéressement et participation	-	-	1 110,58	-	(1 110,58)	(100,00) %
TOTAL DES PRODUITS		3 364 680,33	-	8 461 121,84	-	(5 096 441,51)	(60,23) %
TOTAL DES CHARGES		3 226 184,71	-	17 985 372,33	-	(14 759 187,62)	(82,06) %
BENEFICE OU PERTE		138 495,62	-	(9 524 250,49)	-	9 662 746,11	101,45 %